



## Estrie (Région 05)

### Unité d'aménagement : 051-51

Au printemps et à l'été 2013, le Forestier en chef a présenté, en revue externe, les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État.

Le Forestier en chef s'est alors assuré que les objectifs régionaux et locaux ont été entendus et considérés. Les éléments suivants ont été jugés importants et nécessitent des ajustements pour le calcul final des possibilités forestières 2014-2018 des unités d'aménagement de la région de l'Estrie.

### Stratégie d'aménagement

- ✗ Augmentation de la coupe de jardinage à 180 hectares par an. *Demande provenant de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie.*

### Protection du territoire

- ✗ Retrait des superficies incluses au calcul des possibilités forestières pour le projet de réserve écologique de la Montagne-du-Marbre situé dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois. *Demande provenant de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie.*

### Objectifs régionaux et locaux

- ✗ Diminution de la rétention dans les coupes totales à 2 %. *Demande provenant de la CRÉ de l'Estrie.*

### Spatialisation

- ✗ Modification des critères de spatialisation en diminuant la superficie minimale des blocs. *Demande provenant de la CRÉ de l'Estrie.*

### Facteur additionnel retenu par le Forestier en chef

- ✗ Exclusion de la possibilité forestière des volumes de thuya et de pruche en essences compagnes dans les aires de confinement du cerf de Virginie.

## Amélioration continue dans le calcul des possibilités forestières

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans le calcul des possibilités forestières suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. En effet, dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées, notamment dans les intrants économiques.

Toutes les modifications mentionnées expliquent les écarts entre les résultats finaux et ceux produits lors de la revue externe.



Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.

Forestier en chef

Le 13 décembre 2013